



Bureau
international
du Travail

Un travail décent pour les travailleurs domestiques:

FAIRE LE POINT: 5 ANS APRES L'ADOPTION DE LA C189

Le 16 juin 2011, travailleurs, employeurs et gouvernements se sont réunis pour adopter la Convention 189 de l'OIT sur le travail décent pour les travailleurs domestiques. **Au cours des cinq dernières années** depuis son adoption, quelques **70 pays** à travers le monde ont pris des mesures pour avancer vers un travail décent pour les travailleurs domestiques. Ces mesures représentent les **premières étapes** d'un long chemin visant à redresser un historique d'exclusion; **faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques demandera une attention soutenue pour assurer un réel progrès.**

Contexte

Les origines et le but de la Convention ont été clairement établis dans son préambule: le travail domestique était sous-évalué et invisible, et réalisé par des personnes particulièrement vulnérables face aux violations des droits de l'homme et à la discrimination concernant les conditions de travail. Le travail domestique n'était pas non plus reconnu comme un «vrai travail», mais comme une partie naturelle du travail non rémunéré d'une femme dans la maison.

En reconnaissant cette situation omniprésente, ainsi que la contribution des travailleurs domestiques au bien-être et à l'économie mondiale, les mandats de l'OIT ont ainsi appelé à la première norme internationale sur le travail domestique. Elle a été adoptée à la quasi-unanimité.

Le 16 juin 2016 marque le 5^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention 189 et de la Recommandation 201. Ces normes ont stimulé les pays du monde entier à prendre des mesures pour inverser un historique d'exclusion, et cette dynamique de changement continue de croître. Faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques nécessitera sans aucun doute de nombreuses années d'efforts soutenus. Continuer à tirer parti des progrès actuels aidera non seulement à augmenter les normes et la qualité du travail domestique dans le monde entier, mais également à réaliser les objectifs du développement durable, y compris la lutte contre la pauvreté (Objectif 1), pour l'égalité entre les sexes (Objectif 5), pour le travail décent (Objectif 8), et pour la réduction des inégalités (Objectif 10).

Les normes de l'OIT ont stimulé des pays du monde entier à prendre des mesures pour inverser un historique d'exclusion



Une main-d'œuvre croissante pour une demande de soins croissante

Les nouvelles estimations de l'OIT sur le travail domestique indiquent une main-d'œuvre forte de 67 millions, pour un total de 2% de la participation de la main-d'œuvre. 80% sont des femmes, ce qui représente 4% de la participation totale de main-d'œuvre féminine. Nos nouvelles estimations montrent que 17% des travailleurs domestiques sont des migrants.

Selon les estimations de l'ONU, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus devrait plus que doubler d'ici 2050, et plus que tripler d'ici 2100. Alors que l'Europe est actuellement la région la plus "agée", le vieillissement rapide de la population mondiale signifie que près d'un quart voire plus de la population de toutes les grandes zones géographiques, à l'exception de l'Afrique, sera âgée de 60 ans ou plus.¹ Dans le même temps, les ménages multigénérationnels sont moins répandus,

ce qui signifie que de plus en plus de personnes âgées vivent seules, ou dans des institutions lorsque celles-ci sont disponibles et abordables. En Europe, des études ont montré que les gens préfèrent les soins à domicile.²

Le secteur du travail domestique est donc appelé à croître : vieillissement de la population, nombre croissant de femmes prêtes à entrer dans la population active de par le monde, et parfois réduction des politiques de soins publics, les familles se tournent vers les travailleurs domestiques pour prendre soin de leurs maisons, de leurs enfants et de leurs parents vieillissants. Par souci du coût et de la complexité, nombreux sont ceux qui évitent des arrangements formels, ce qui entraîne des niveaux élevés d'emploi informel sous forme de travail non déclaré dans certains pays. Les travailleurs domestiques sont donc un élément fondamental de l'économie de soins, et délivrent une prestation de

soins à domicile à la fois dans l'économie formelle et informelle.

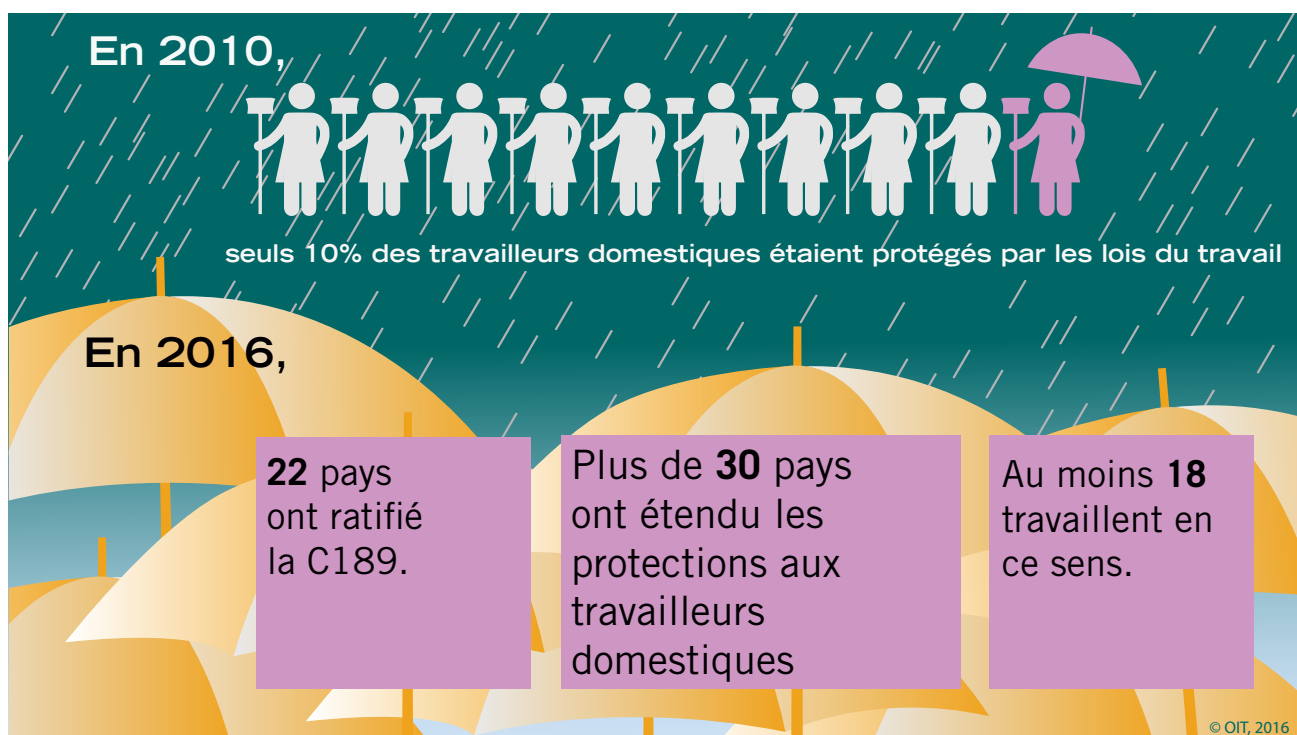


Les changements législatifs et politiques

L'OIT estime que seuls 10% des travailleurs domestiques en 2010 étaient couverts par la législation du travail, au même titre que les autres travailleurs. Depuis l'adoption de la Convention, 22 pays l'ont ratifiée, et 30 ont adopté avec succès des réformes dans la loi ou la politique pour étendre la protection aux travailleurs domestiques. Au moins 18 autres sont en train de considérer des réformes dans la loi ou la politique visant à étendre cette protection. Dans certains cas, des mesures ont été prises pour étendre la protection du salaire minimum ou limiter le temps de travail. De nouvelles conventions collectives ont également été conclues dans un certain nombre de pays. Dans d'autres cas, une législation complète a été adoptée afin d'assurer aux travailleurs domestiques une

protection égale. Un certain nombre de pays, notamment en Amérique Latine, ont également poursuivi activement la formalisation du travail domestique, par le biais par exemple d'inspections du travail, et d'extension de la sécurité sociale. Des mesures ont aussi été prises pour améliorer la migration de la main d'œuvre, notamment par des accords bilatéraux. Depuis 2011, l'OIT a assisté au moins 60 pays dans ces domaines, ainsi que dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé.

Organisation et dialogue social à la hausse



Ancré dans l'économie informelle dans de nombreux pays, le travail domestique a présenté plusieurs défis à l'organisation. En 2011, les organisations de travailleurs domestiques avaient tout juste formé un réseau international. Seules quelques organisations d'employeurs existaient.

Aujourd'hui, les syndicats de quelque 90 pays se sont joints à la campagne 12x12 de la CSI, lancée en 2011 pour plaider en faveur de la ratification de la Convention. En 2013, la Fédération Internationale des Travailleurs Domestiques (FITD), affiliée à l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), a tenu son congrès fondateur. En 2016, elle dispose de 54 filiales, comprenant quelque 330'000 travailleurs domestiques.

Les organisations d'employeurs ont cherché de façon plus soutenue des façons d'organiser les employeurs de travailleurs domestiques. Alors que des organisations d'employeurs de travailleurs domestiques bien établies existaient dans certains pays, de nouvelles se forment. Ces organisations ont renforcé le dialogue social dans certains pays, ce qui facilite la réforme des politiques.

Les organisations de travailleurs et d'employeurs ont renforcé le dialogue social dans certains pays, facilitant les réformes politiques.

De nouveaux outils pour une protection efficace

Afin d'aider les mandants dans cette voie, l'OIT a mis au point des outils législatifs et politiques, des notes d'informations, des statistiques et des études empiriques, des manuels et des modules de formation ainsi que des outils de recherche. Ils couvrent un large éventail de champs d'action, notamment la protection sociale, le temps de travail, le salaire minimum, la négociation collective, l'organisation, la résolution des différends, l'inspection du travail, le travail des enfants et la migration de main-d'œuvre. Ils comprennent également des lignes directrices pour la recherche quantitative et qualitative sur les travailleurs domestiques, et les premières tentatives visant à fournir des statistiques mondiales et régionales complètes sur les travailleurs domestiques.

Déficits persistants du travail décent

Les gouvernements, les syndicats et les organisations d'employeurs du monde entier ont clairement reconnu l'importance pour les travailleurs domestiques d'accéder à un travail décent. Dans le même temps, ces travailleurs de par le monde sont toujours victimes d'abus, de manque de repos quotidien et de vol de leur salaire, ou d'abus plus extrêmes encore, tel que le travail forcé et la traite de personnes.

En effet, même dans les pays où les travailleurs domestiques bénéficient des droits du travail, ils continuent à faire face à des déficits au niveau du travail décent, en raison de la difficulté à mettre en pratique. Les estimations fondées sur les données disponibles suggèrent que les travailleurs domestiques gagnent généralement moins de la moitié du salaire moyen - et parfois pas plus d'environ 20% du salaire moyen - maintenant leurs ménages dans la pauvreté. La forte concentration de femmes dans le secteur signifie qu'elles font face à une pénalité salariale importante en étant travailleuses domestiques. En outre, 90% des travailleurs domestiques ne bénéficient pas de protection sociale efficace, les mettant eux et leurs familles dans des situations très vulnérables.

90% des travailleurs domestiques ne bénéficient d'aucune protection sociale.

L'OIT estime que 14,2 millions de personnes sont victimes d'exploitation à des fins de travail forcé dans les activités économiques, le travail domestique étant parmi les quatre secteurs les plus touchés. Il reste également 11,2 millions d'enfants travailleurs domestiques, âgés de 5 à 14 ans.

La voie à suivre : faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques

L'adoption de la convention 189 de l'OIT a mis le monde sur un chemin visant à redresser un historique d'exclusion des travailleurs domestiques; mais nous ne sommes qu'au début de ce chemin, qui fera du travail décent une réalité pour ces travailleurs. Leur assurer une protection efficace nécessitera des efforts continuels de la part des travailleurs, des employeurs et des gouvernements, afin de sensibiliser le public à la valeur que représente le travail domestique pour la société, aux droits et aux responsabilités des travailleurs et des employeurs, ainsi qu'à l'importance de formaliser ce secteur. Les institutions publiques ont besoin de renforcer leurs capacités pour concevoir des lois du travail efficaces, et pour mettre en œuvre des stratégies efficaces pour en assurer le respect. Les organisations de travailleurs et d'employeurs peuvent également renforcer leurs efforts d'organisation, en travaillant en faveur du dialogue social et de la négociation collective, afin de s'assurer que la voix et la représentation des travailleurs et des employeurs soit réelle.

L'OIT continuera de poursuivre activement ces objectifs avec les mandants à travers le monde. En plus de fournir une aide directe aux pays, l'OIT élargira la recherche pour assister les pays à formaliser le travail domestique, dans le cadre du suivi de la Recommandation 204 sur la formalisation de l'économie informelle, et à protéger les travailleurs contre toute forme de travail inacceptable.

¹ United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2015). World Population Prospects: the 2015 Revision, Key Findings and Advance Tables. Working Paper No. ESA/P/WP.241.

² Eurofound (2013), More and better jobs in home-care services, Publications Office of the European Union, Luxembourg.

www.ilo.org/domesticworkers

Tel. +41 22 799 67 54
inwork@ilo.org